



Combien je dois payer dans ce cas.

Par **tammam78**, le **11/10/2009 à 18:16**

Bonjour, je suis un locataire, je vais quitter le studio que j'occupe avant le 15 du mois. dois-je payer la somme de louer complète ou juste pour demi moi. note: j'ai respecté le délai de 1 mois de préavis.

Par **aie mac**, le **11/10/2009 à 19:10**

bonjour vous n'êtes tenu que du temps d'occupation, pourvu qu'il ne soit pas inférieur à la fin du préavis; si le préavis tombe le 15, vous n'avez à payer que jusqu'au 15. mais si vous partez le 10, vous payerez quand même jusqu'au 15. dans le dernier cas, rendez les clés et faites un état des lieux à cette date pour ne plus endosser la responsabilité de la garde de ce logement.

Par **tammam78**, le **11/10/2009 à 20:02**

bonjour je vous remercie pour votre attention. en fait, j'ai envoyé la lettre du préavis le 30/sep/2009. je vais partir avant 15/10/, donc, je dois payer pour le mois d'octobre. ou juste pour le 15/10; merci d'avances

Par **aie mac**, le **11/10/2009 à 21:00**

relisez ma réponse... ;-)
votre préavis finit le 30 octobre; vous devez payer jusqu'au 30 octobre.
vous êtes bien sûr libre de partir avant.
mais faites alors l'état des lieux et rendez les clefs.

Par **tammam78**, le **11/10/2009** à **21:55**

bonjour
na h h h h r n b i e n r e ç u
n j e v o u s r e m e r c i e p o u r v o s r é p o n s e s